

Édith Semerdjian
Secrétaire générale



Rapport d'activité 2017-2021

Projet soumis et approuvé par le Conseil fédéral du 29 juin 2021

Depuis mars 2020, nos activités en présentiel se sont retrouvées fortement contraintes par la grave crise sanitaire qui a frappé le monde entier et que nous subissons encore de nos jours. Certains ont eu la grande tristesse de perdre des DDEN ou des proches, de subir trois confinements et des couvre-feux qui ont malheureusement quelquefois distendu des liens précieux.

Mais les DDEN sont une grande famille, et nous avons eu à cœur d'essayer de maintenir nos liens dans la mesure du possible, en utilisant tous les moyens informatiques mis à notre disposition, quand le présentiel n'était pas possible, avec la volonté très ferme de continuer à défendre les valeurs républicaines qui nous sont chères de Liberté-Égalité-Fraternité-Laïcité, afin de soutenir les écoles, mises en grande difficulté, elles aussi.

Ce rapport reprend les activités depuis le dernier renouvellement quadriennal, la Fédération ayant essayé de remplir sa mission institutionnelle dans le cadre du projet qui avait été défini, lors des Congrès de Grenoble en 2017, puis du Kremlin-Bicêtre en 2018 et de Rennes en juin 2019.

Le lien consubstantiel entre l'école et les DDEN existe depuis les lois Ferry et la loi Goblet du 30 octobre 1886, aussi les DDEN sont :

- D'une part, un **partenaire institutionnel** dont les missions sont définies par le **Code de l'Éducation**.
- D'autre part, une **structure associative de l'École publique**.

Nos statuts de 1974 définissent clairement nos activités :

- Provoquer la **constitution** régulière des délégations et la création d'**Unions départementales** adhérentes à la Fédération nationale.
- **Coordonner l'activité de ces Unions**.
- Les **représenter, agir en leur nom et sur la demande des pouvoirs publics**.
- Enfin, **défendre la Laïcité sous toutes ses formes**.

Se développer pour agir

Pour « coordonner l'activité des Unions », ce qui est une des premières responsabilités de la Fédération, nous avons développé des **outils au service des Unions et des délégués**.

Le Vade-Mecum du DDEN et Le Guide de l'Union DDEN

Ces deux plaquettes indispensables proposées par le président à Grenoble furent mises en œuvre collectivement. Elles ont été réalisées en y associant la **réflexion des Unions**, pour regrouper tout ce qu'il est utile de connaître pour la **fonction de DDEN** et l'organisation des **Unions**, avec les lois, les règlements et les divers textes qui régissent notre fonction. On y trouve les règlements des **Concours**, les outils laïcité, la **Charte de la Laïcité à l'école** telle qu'elle doit être appliquée, les sigles employés, souvent méconnus et accompagnés de leurs Flashcodes et QR-codes, et des modèles de présentation, ce qui permettra un usage facilité.

Ces documents de travail, ont été préfacés par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Chaque DDEN se doit de posséder son Vade-Mecum et chaque Union son Guide. Ils sont en vente aux prix de 12 euros pour le Vade-Mecum et 15 euros pour le Guide de l'Union. Les envois groupés diminuent les frais de port.

Communiquer pour mieux faire connaître nos actions, nos valeurs.

Faire circuler l'information et les décisions est un impératif auprès de tous les membres, pour une meilleure efficacité. Pour cela, le site Internet a été rénové, la revue « *le délégué* » modernisée, la « *Lettre du DDEN* » est devenue bimen-

suelle depuis le deuxième confinement. Elle n'est pas toujours diffusée par quelques Unions alors qu'elle constitue un outil indispensable pour le suivi de nos missions.

Le site Internet

Pour faciliter les échanges entre les DDEN et le Conseil fédéral, le **site internet** a été entièrement repensé. On y trouve :

Un accès public ouvert à tous, pour permettre une information sur notre Fédération et notre fonction institutionnelle et associative, avec maintenant la revue « *le délégué* » numérique et la « *Lettre du DDEN* ».

Un accès **Intranet à quatre niveaux** :

- Un accès réservé aux DDEN contenant des informations spécifiques et les documents utiles pour le fonctionnement et le recrutement.
- Un accès pour les responsables des Unions.
- Un accès pour les Conseillers fédéraux et les Présidents d'Union avec les **Relevés de décisions**.
- Un accès aux membres du Bureau fédéral.

Pour l'Intranet, les accès sont obtenus par une accréditation, à demander à la Fédération.

Le site Internet est géré et alimenté, jour après jour, au gré des parutions.

Enfin pour compléter la **communication** : la mise en ligne d'une page **Facebook : Fédération des DDEN...** a été réalisée en juillet 2017.

La revue « le délégué »

Elle est publiée quatre fois par an. Elle est désormais thématique et comporte un dossier spécifique plus important qui s'attache à bien définir notre fonction administrative et tout ce qui touche au mieux-être des enfants, en conservant pour objectif qu'ils puissent être dans les meilleures conditions possibles d'éducation.

Depuis décembre 2017, les dossiers qui ont été traités avec les interventions de personnalités concernées par tout ce qui touche le monde de l'école :

- Les Rythmes scolaires et les Activités périscolaires ; l'École maternelle ; la Sécurité ; les Droits de l'enfant ; la Gratuité de l'École publique ; l'École en milieu rural ; la Médiation ; la

Restauration scolaire ; les Cités éducatives ; le Bâti scolaire ; la Nécessité des DDEN pour l'école ; l'École, les Violences, la Citoyenneté.

Notre revue a bénéficié de quelques modifications : elle conserve l'**Édito** du Président, l'encart central de quatre pages, la rubrique **Interrogeons-nous ?** Les **Actualités départementales** que nous souhaiterions voir se développer pour un lien toujours plus étroit entre les Unions et la Fédération, et pour suivre l'actualité ministérielle, la rubrique « **Pour votre documentation** ». Se sont ajoutées deux nouveautés à « **Lu pour vous** » : « **Littérature jeunesse** » et « **Écouté pour vous** ».

La Lettre du DDEN

Elle est devenue bimensuelle, pour une meilleure information sur tout ce qui se passe autour de l'école. Avec la pandémie, elle a pris une importance particulière, la gestion des règles sanitaires dans les écoles devenant préminente. Contrairement à ce que quelques-uns récusent, c'est une partie importante de notre fonction. L'enquête sur la Covid-19, est une vitrine sur ce qui s'est passé réellement dans les écoles. Elle a eu un succès bien mérité, avec de nombreuses réponses. **La Lettre du DDEN** est adressée aux présidents d'Unions qui doivent la diffuser tout comme les circulaires. Elle est illustrée de quelques dessins, qui nous rappellent que la Laïcité et la « Liberté de pensée » restent fondamentales en France, malgré les attaques incessantes de tous bords. Elle est affichée sur le site Internet public.

Les circulaires

Elles sont nombreuses et envoyées aux responsables des Unions, pour informer des actions engagées par la Fédération, des rencontres avec les institutionnels, des parutions de textes officiels, etc. Elles doivent être diffusées uniquement aux adhérents. Elles sont le reflet de la vie de la Fédération qui travaille en continu, y compris pendant le confinement, tout au long de l'année, avec les partenaires institutionnels ou associatifs.

Après chaque Conseil fédéral, un **Relevé de décisions**, est diffusé aux présidents d'Union.

Pendant la crise sanitaire, les chantiers ont été très nombreux et les différents projets ont pu aboutir malgré toutes les difficultés rencontrées.



Agir pour se développer

Chaque Congrès est l'occasion d'un **renouvellement par tiers du Conseil fédéral**. En 2018, le Congrès a eu lieu au Kremlin-Bicêtre, celui de 2019 à Rennes. L'année 2020, n'ayant pas eu de congrès, le Conseil fédéral mis en place en 2019 a continué son action sans connaître d'interruption. Suite à la pandémie, le Bureau et le Conseil fédéral se sont réunis soit en présentiel, soit en visioconférence, pour assurer un fonctionnement le plus efficace possible avec les solutions disponibles, et ce, malgré les difficultés rencontrées, pour rester fidèles à nos statuts.

Les Conseillers fédéraux ont assisté à toutes les **Assemblées Générales** programmées en présentiel ou en visioconférence et notre président national était également présent, pour entretenir les liens d'amitié et apporter un soutien aux Unions. De très nombreuses conférences sur la Laïcité ont été données par Eddy Khalidi pour le rayonnement de notre Fédération, au cours de ces Assemblées Générales et lors de différentes manifestations.

Le renouvellement quadriennal

La période de renouvellement quadriennal tombant au moment de la pandémie, nous avons subi des défections très souvent dues à l'âge avancé de nos militants, et nous les remercions de nous avoir longtemps accompagnés, mais nous avons œuvré au maximum pour rassembler nos adhérents et en trouver de nouveaux. Malgré ces temps difficiles, qui n'ont pas permis l'organisation des réunions habituelles en vue de cet événement si important pour nous, la Fédération a maintenu ses activités du mieux possible et les présidents d'Unions ont fait le maximum.

La Fédération a mis à la disposition des DDEN tous les documents afférents à notre fonction ; plaquettes, affiches, kakemonos, disponibles au siège sur commande pour faciliter la communication.

Des numéros gratuits de la revue « *le délégué* » sont disponibles pour les Unions, afin de les distribuer aux institutionnels et aux nouveaux DDEN. Ils peuvent être fournis à la demande (outre les 5 à 20 numéros envoyés à chaque Union). **Cependant la communication reste un axe à développer.**

Accompagner les Unions

Beaucoup d'actions ont été organisées pour accompagner nos Unions, citons la participation à plusieurs dizaines d'Assemblées générales, les dix réunions interrégionales à thèmes, interrompues par la crise sanitaire. L'accompagnement d'initiatives départementales, l'école en milieu rural avec l'Union de la Nièvre, la restauration scolaire et la pause méridienne avec l'Union du Tarn-et-Garonne.

En janvier 2017, à Metz, a eu lieu la création de l'association départementale des DDEN de Moselle, avec une conférence de Michel Seelig sur le thème « **Vous avez dit Concordat ?** », une formation des DDEN de l'UD 57, et en 2019, une réunion régionale avec une conférence de Michel Vorms sur le thème : **Les DDEN en Alsace-Moselle.**

En septembre 2017, mise en place de **l'Union du Haut-Rhin**, suivie d'une formation pour les DDEN du Haut-Rhin à Guebwiller suivie d'une Conférence de presse. Enfin, en mars 2019, la création de l'Assemblée Constitutive de l'Union départementale du Bas-Rhin à Illkirch, ainsi qu'une formation des DDEN de l'UD 67.

Cependant, malgré les nombreux efforts effectués pendant ces quatre années, seule **l'Union du Haut-Rhin** fonctionne maintenant normalement, les autorités des autres départements concordataires mettant toujours en avant le Droit local, persistant dans leur fonctionnement concordataire et contestant l'arrivée des DDEN en Alsace-Moselle.

De nouvelles actions sont prévues lors de notre prochain Congrès, auprès du recteur du Grand Est, avec l'Association des Maires de France, des présidents de département et la presse locale, en vue d'une « table ronde » avec Jean-Marie Gillig, sur la présence des DDEN en Alsace-Moselle depuis la création de leur fonction, en 1833 (loi Guizot).

La Fédération des DDEN au niveau national a initié une vaste opération de visites des écoles de Marseille entre le 25 avril et le 7 mai 2019 avec l'accord du ministère de l'Éducation nationale, du recteur de l'académie d'Aix-Marseille, du DASEN des Bouches-du-Rhône et de la mairie de Marseille, suite aux difficultés rencontrées par l'Union départementale 13, qui faute d'adhérents, ne remplissait plus sa fonction. L'objectif de la Fédération était double :

- Remplir notre mission officielle de DDEN dans son rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques.
- Recruter de nouveaux DDEN sur la ville de Marseille qui en manque cruellement (un peu plus d'une vingtaine seulement à l'époque pour près de 450 écoles).

Nous nous étions engagés à ne pas diffuser une synthèse de ces visites avant les élections municipales. La synthèse de ces visites d'école ainsi que les 375 rapports de visite sur les 447 écoles marseillaises ont été remis à l'adjointe à l'enseignement de la ville de Marseille, Madame Casanova, à la DGESCO et au DASEN des Bouches-du-Rhône, Monsieur Dominique Beck. Après les élections, cette synthèse et les rapports de visite ont été remis aux adjoints de la nouvelle équipe municipale, Pierre Huguet et Pierre-Marie Ganozzi, ainsi qu'au Bureau d'études chargé d'élaborer le projet de rénovation des rythmes scolaires décidé par la nouvelle municipalité de Marseille. Ce travail de fond mené par la Fédération nationale constitue une base de travail pour la réflexion de la collectivité. Notre nouvelle Union des Bouches-du-Rhône et la Fédération ont participé à un audit de la nouvelle municipalité marseillaise sur la question du temps de l'enfant.

Une action de solidarité **avec les écoles sinistrées** en 2019 a été engagée par la Fédération et suivie par de très nombreuses Unions, une manifestation des liens de solidarité qui nous unissent.

Paris : la Fédération a organisé une journée ouverte aux adhérents de l'Union de Paris, ayant pour thèmes : la sécurité et « **Le bulletin de visite** ».

La Fédération soutient les départements en faible effectif : les Hautes-Pyrénées ; le Gard ; les départements concordataires et toute Union qui pourrait se trouver en difficulté.

Malgré toutes les actions mises en route, nous avons dû faire face à **des attaques indignes et récurrentes** contre la Fédération. Un site Internet créé par quelques DDEN dissidents, **Le Délégué laïque**, qui se répand régulièrement en informations malveillantes et fausses, sur les orientations de la Fédération et de son président.

Dans tout ce qui engage la Fédération et pour soutenir les Unions, tous les votes ont

eu lieu à l'unanimité ou à une très large majorité des Conseillers. Toutes les mesures prises l'ont été dans le but de répondre aux sollicitations qui nous concernent dans le cadre du Code de l'Éducation, afin de répondre au mieux aux missions qui nous sont confiées, ou pour développer notre association et resserrer les liens qui nous unissent.

Promouvoir et développer les actions menées par les Unions

Les concours :

Le « Concours des Écoles Fleuries » développe le travail d'équipe, l'esprit coopératif, la dimension éducative, qui contribuent au « mieux vivre » et « agir ensemble » filles et garçons. Bien que l'OCCE ait décidé de ne plus participer au Concours national, nous avons pu le maintenir et offrir aux enfants la récompense qu'ils méritent, la dernière remise des Prix ayant eu lieu en présence des filles de Jean Zay, au lycée Pierre-Gilles de Gennes, qui nous accueille maintenant. Nous espérons que nous pourrions renouer au plus vite, avec cette belle cérémonie. Pendant la pandémie, le Concours a continué, mais les remises des Prix, auront lieu cette année, comme l'an passé, uniquement au niveau départemental.

Depuis 2018, la Fédération poursuit son engagement pour l'éducation à la citoyenneté, avec le nouveau Concours national « **Se construire Citoyen** », lancé le 15 septembre 2017. Ce concours met en lumière le travail des enseignants et de leurs élèves concernant la citoyenneté et a la volonté d'inciter individuellement ou collectivement les élèves des trois premiers cycles, à bâtir et conduire un projet citoyen. La remise des prix – une Marianne et des expositions – a eu lieu, chaque année, dans les salons d'Honneur du Sénat, salle René Coty, en présence de la sénatrice de Haute-Garonne Françoise Laborde. La cérémonie était soutenue par la CASDEN. Une interview du président de la Fédération a été diffusée sur le site : « VousNousIls ». Pour ce concours, des articles sont parus dans la presse régionale et lors des Assemblées Générales des Unions. Cette année, la remise des Prix est maintenue au Sénat mais a été reportée en janvier 2022.

Les Concours nationaux : « **Écoles Fleuries** » et « **Se construire Citoyen** » sont conduits avec nos partenariats institutionnels dont le Défenseur des Droits,

l'Association des Maires de France et les ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur pour la citoyenneté. Ajoutons aussi la JPA, la MGEN, la CASDEN, le CNAL, le Collectif laïque national, l'OCCE pour la coopération scolaire, l'ANATEEP pour les transports scolaires, le SIEN-UNSA, l'APAJH pour les élèves en situation de handicap... Toutes ces collaborations, avec les associations nationales partenaires, sont autant d'actions initiées au niveau fédéral et déclinées localement par les Unions départementales.

Représenter les DDEN pour agir auprès des pouvoirs publics

Notre Fédération, et elle seule, bénéficie de la reconnaissance institutionnelle d'« Association reconnue d'utilité publique », d'« Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public » et d'« Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire ». Ces reconnaissances institutionnelles lui confèrent le droit exclusif de représenter collectivement les DDEN et, ainsi, d'agir auprès des pouvoirs publics en notre nom et, tout particulièrement, auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Les rencontres institutionnelles et associatives

Ces rencontres ont eu lieu tout au long de ces années pour pouvoir mener à bien les actions entreprises, avec le soutien et l'accord :

• Pour les rencontres institutionnelles régulières :

Avec le ministère de l'Éducation nationale et plus particulièrement, la conseillère spéciale du ministre de l'Éducation nationale, la doyenne de l'Inspection générale et l'inspectrice générale de l'Éducation nationale.

Les rencontres habituelles avec les DASEN, le Comité des Sages de l'Éducation nationale, le Défenseur des Droits ; le CNAL et la Fédération des DDEN.

• Pour les rencontres exceptionnelles :

– Avec le DASEN et les IEN de l'Académie de Paris, pour une information sur la fonction des DDEN et le recrutement.

– En octobre 2019 : audition au Sénat pour présenter une motion sur la neutralité que doivent respecter les **accompagnants des sorties scolaires** et demande d'amendement pour la



présence des DDEN au **Conseil d'Administration des collèges** :

- Motion votée à la majorité par les Sénateurs.
- Amendement voté à l'unanimité.

• **Pour les rencontres associatives :**

Au siège de l'AMF : avec le conseiller en charge de l'éducation et les responsables du département Action Sociale, Éducative, Sportive et Culturelle de l'AMF.

Avec l'adjointe au maire de Meudon (92), le Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation nationale, la CASDEN, le SNUipp, la JPA, l'ESPER, la MGEN, la Ligue de l'enseignement et les organisations partenaires ou amies : l'ACREN, l'OCCE, le CAPE, l'ORTEJ, la FCPE, le SE-UNSA.

Le président de la Fédération était également invité dans de nombreuses Assemblées Générales en soutien aux **présidents des Unions départementales**.

• **La Fédération a participé en outre, à un grand nombre de manifestations :**

- À l'inauguration du **Musée Départemental de l'École publique** à Perpignan en présence de la Présidente du Conseil départemental, **Hermeline Malherbe**, la Mairie de Perpignan et le DASEN.
- À la Coordination régionale ALBI.
- Nous étions présents aux **TROPHÉES** de l'APAJH.
- Au 100^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités de France.
- Au Salon **Éducat'ec-Éducative**.
- Au Colloque de la FCPE « **Le Bien-être à l'école** » (2017).
- Aux Rencontres des PEP, sur le thème « **Agissons pour une société solidaire et inclusive** ».
- Au Sénat pour le **Colloque ÉGALE** avec Madame Françoise Laborde, présidente de l'association ÉGALE, sénatrice de la Haute-Garonne.
- Au Colloque DDEN-UFAL et Collectif 1905 à Bourgoin-Jallieu (38).
- Aux Colloques du CNAL ; au 90^e anniversaire de l'OCCE à Tours.

Nous avons assisté aux **Journées des responsables** des Comités départementaux de la JPA.

- Au **Débat des adolescents** et aux **États généraux des Droits de l'enfant**, organisés chaque année par le COFRADE à l'Assemblée Nationale.

– Aux réunions du **CAPE national** et des correspondants des CAPE académiques.

– À la présentation de la saison des **JM France** à Boulogne-Billancourt.

– À la Journée des Territoires ruraux organisée par l'UD DDEN de la Nièvre.

Enfin, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les **VVF pour l'organisation du Congrès de 2021 à Obernai**.

Des partenariats renforcés

Depuis 1974, notre Concours « Écoles Fleuries » est placé sous le Haut Patronage du ministère de l'Éducation nationale.

En 2013, nous avons signé un partenariat DDEN-JM France. Ce partenariat poursuit son expansion dans un grand nombre de régions.

En 2017, nous avons signé celui avec la FCPE ; puis un accord-cadre DDEN-SIEN et une convention avec le Défenseur des Droits (EDUCADROIT).

En 2018 : une convention-partenariat avec la CASDEN ainsi que le patronage de l'AMF pour le Concours « Se construire Citoyen ».

En 2020 : notre Concours « Se construire Citoyen » a reçu le Haut Patronage du ministère de l'Intérieur et de la déléguée à la citoyenneté.

Nous avons signé une convention-partenariat avec l'APAJH.

Nous travaillons en commun avec nos partenaires dans le but de mutualiser nos forces pour avoir plus d'impact au niveau de nos actions, et toujours dans le but d'être mieux entendus lorsqu'il s'agit de défendre l'École publique et le mieux-être des enfants.

De 2017 à 2020, les commissions et les groupes de travail se sont régulièrement réunis soit au siège fédéral, soit avant les réunions de Conseil fédéral à IGESA, pour préparer les diverses manifestations (Concours, Salon de l'Éducation, remises des Prix, etc.).

Les délégations mises en place auprès de nos partenaires : MGEN ; ANATEEP ; APAJH ; CAPE ; JPA ; COFRADE ; ORTEJ ; CNAL ; ESPER ; JM France ; Collectif Laïque National ; Solidarité-Laique et la Commission Conseil d'école Île-de-France ont toutes fonctionné avec les membres désignés par la Fédération et les actions engagées ont été poursuivies

avec le maximum d'efforts et d'efficacité. La vigilance a été maintenue pendant la pandémie, avec les réunions en visioconférence, notre engagement pour le maintien des bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école ne souffrant pas d'interruption.

La Laïcité, la « défendre sous toutes ses formes »

La Laïcité donne du sens et cimente notre fonction officielle. Cet engagement associatif pour la Laïcité est le facteur essentiel de la reconnaissance des DDEN qui revendiquent les principes d'obligation scolaire, de gratuité, de Laïcité de l'Institution scolaire, avec les valeurs qui l'accompagnent de Liberté, d'Égalité et de Fraternité de la République.

Nous nous référons à chaque fois que cela s'avère nécessaire aux **Serments de Vincennes et de Saint-Dié**, qui font partie de la défense de la **Laïcité**, qui reste le fer de lance de notre combat pour une école plus égalitaire et gratuite.

Le Collectif Laïque National

Notre Fédération est très impliquée dans le Collectif Laïque National dans lequel, une quarantaine d'organisations partagent une vision affinitaire de notre laïcité et publient un rapport annuel et de nombreux communiqués.

Ce CLN a vivement soutenu notre Fédération contre les attaques externes de mouvements qui revendiquent le primat de la liberté religieuse sur la liberté de conscience des élèves en particulier pour les sorties scolaires.

Le CNAL

Le président et la secrétaire générale représentent la Fédération au CNAL et au Collectif laïque national. Des rencontres ont eu lieu régulièrement avec le ministère de l'Éducation nationale, la DGESCO, l'Observatoire de la Laïcité, etc. Nous sommes présents chaque année à la remise du **Prix Laïcité du CLR**, qui a lieu à l'Hôtel de Ville de Paris.

En 2018-2019, la Fédération a assumé la présidence du CNAL (présidence tournante par les cinq associations constitutives). Des rencontres ont eu lieu à l'Élysée avec Thierry Coulhon, conseiller « enseignement supérieur – recherche et innovation » d'Emmanuel Macron et avec Jean-Louis Bianco et Nicolas Cadène de l'**Observatoire de la Laïcité**.

Le 9 décembre 2019, au Patronage laïque Jules Vallès-Paris 15^e, à la date anniversaire de la loi de Séparation des Églises et de l'État, a eu lieu le lancement de la publication du 10^e titre de la Collection « **Débats laïques** » avec la présentation de l'ouvrage du CNAL intitulé « **La gratuité de l'école publique laïque** » – Pour promouvoir la mixité sociale.

La Fédération a accompli un travail important avec les interviews des intervenants et la transcription des textes. Il avait donné lieu à un Colloque du CNAL en juin 2019.

De nombreuses conférences sur la Laïcité ont été données par le président des DDEN et des interventions dans les lycées, avec le Cercle Ferdinand Buisson ont également eu lieu.

Pour conclure

Dans la continuité des actions engagées par la Fédération, pour défendre les valeurs et les principes que nous revendiquons, nous devons continuer à **défendre la Laïcité sous toutes ses formes**, la mixité sociale, continuer à lutter contre

les discriminations et pour la démocratisation par l'Égalité en éducation, afin de veiller **aux bonnes conditions de vie des enfants**.

Depuis plusieurs années, le climat qui règne dans les écoles nous interpelle et nous inquiète. Les actes de violence très médiatisés, même s'ils ne reflètent pas véritablement la réalité, nous ont incité à consacrer un numéro de la revue « **le délégué** » sur le climat scolaire et à lancer une importante enquête : « **Climat, violences, citoyenneté dans les écoles primaires** ».

Récemment l'enquête sur la Covid-19, a été reçue favorablement par de nombreuses écoles qui ont participé malgré leurs difficultés actuelles, ce qui contribue à faire connaître notre fonction et la nécessité de notre présence au sein des écoles.

Nous avons continué à œuvrer pour que le **renouvellement quadriennal** soit une réussite. De son succès dépendra l'évolution de notre fonction au sein des écoles qui réclament de plus en plus notre **médiation** lors des difficultés rencontrées, pour une école apaisée et le bien-être des enfants.

Devant la montée des séparatismes, nous devons plus que jamais défendre et promouvoir la **Laïcité sous toutes ses formes**, seule garante de l'égalité des chances pour tous les enfants, et en ambassadeurs citoyens de **l'École Républicaine, publique, gratuite et laïque**, promouvoir la nécessité d'édifier et de respecter la liberté de conscience des enfants, pour qu'ils puissent développer leur sens critique et devenir des citoyens éclairés. Lors des sortiers scolaires, nous privilégions **la liberté de conscience de l'accompagné**. Ce combat qui reste d'actualité nous concerne au premier chef.

Enfin, nous devons travailler tous ensemble, **dans l'unité retrouvée**, sur les nombreux chantiers qui nous attendent sur le devenir de l'école : les Cités éducatives, l'école inclusive, les rythmes scolaires, les nouveaux statuts des directeurs d'école, etc.

Puisque nous nous présentons comme des **médiateurs** au sein de **l'École publique**, participons à lui redonner tout son lustre pour que **l'idéal de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité**, qui nous est si cher, puisse être réalisé. ■

